

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-042

**OBJET : Arrêté de prolongation de l'arrêté MA-ART-2021-032**

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** l'arrêté MA-ART-2021-032 du 24 mars 2021 autorisant l'entreprise SITPO à entreprendre des travaux de scellement des tampons E.U, rue de Caen et rue d'Harcourt - Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay entre le mardi 6 et vendredi 9 avril 2021 ;

**Considérant** la demande de prolongation de cet arrêté par l'entreprise SITPO, afin d'effectuer les travaux le mardi 20 et mercredi 21 avril 2021 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté MA-ART-2021-032 est prolongé. Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise SITPO est autorisée à empiéter sur la chaussée.

La circulation est maintenue dans ses conditions normales.

**Article 2 :** L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire et de la remise en état du domaine public.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice de l'Agence Routière Départementale,
- Monsieur le Chef de Brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- L'Agent surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise SITPO.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 14 avril 2021.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

